https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/circulaire-n-sgpole-ars2017146-du-5-mai-2017-relative-aux-modalites-de-mise-en-oeuvre-du-fonds-dintervention-regional-en-2017/
Circulaire n° SG/PÔLE-ARS/2017/146 du 5 mai 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d’intervention régional en 2017
05/05/2017
"Cette circulaire modifie l’instruction n° DGOS/PF1/2014/228 du 22 juillet 2014 relative à la déclaration à l’inventaire des projets d’investissement en application du décret n° 2013-1211 du 23 décembre 2013 relatif à la procédure d’évaluation des investissements publics en avançant le stade des projets soumis à la déclaration à l’inventaire; les projets d’investissement ne devant plus nécessairement être validés dans les PGFP par les ARS. Elle présente une fiche projet investissement soumis à l'inventaire et un phasage et stade de déclaration au Commissariat général à l'investissement des projets d'investissement soumis à l'inventaire. "